



Cher Monsieur

J'vous écris la présente à la requisi-  
tion de plusieurs de nos amis, par grands tant  
importants que necessites du donneur  
celles HENRI LEGRAND de Nom mais  
de fait bien petit se réduit à la bourse avec  
femme et huit ou pour le moins six enfans  
de plus condition que ceux qu'on appelle frater  
minorum observantium.

Les Etats Generaux luy ont contresol  
fuerd Maître d'Escole du Sas, et accord  
pour traitement cent cinq francs. Avec  
establis Commission d'un d'Amsterdam  
demeurant au Sas, hoc est res extra Portam  
ad Sacculum, et cum plauto loquar, id  
est ad episcopum collegendam. M. van Camers  
son Cousin a obtenu ces benefices d'ord. Mais  
un benefice sus attulorunt. Si y avoit  
moyen de luy faire avoir franchises de bouage  
de maison, tourbe ou quelcun autre d'Coste

Comme vous sçavez par les mesmes raisons si vous ne sçavez pas que c'este espérance  
sans vous en p'judicier & obliger grand nombre d'amis qui s'ont comparés à vous  
cette famille se pausent

Monsieur mon frere

Vostre tres humble serviteur

29 Feb. 1694. de la Haye

J. de Witt

1694











10. 20. 1744

10. 20. 1744

Mijn Heer  
Mijn Heer van Zuylich  
Ridder Raad van Bre-  
tagn van Syn Hooch

int Leeren

